

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 avril 2024

N° CP-2024-3-1-1

N° **applicatif** 8867

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 3 900 € en faveur de la Commune de Schweighouse-sur-Moder pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Subvention d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur portée par la Commune de Schweighouse-sur-Moder

La Commune de Schweighouse-sur-Moder est engagée dans une démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments via un partenariat avec la Banque des Territoires et poursuit des objectifs de sobriété énergétique de son patrimoine.

Dans ce contexte, et pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, la Commune ambitionne la création d'un réseau de chaleur urbain et est accompagnée par le bureau d'études Itherm Conseil dans la réalisation d'une étude de faisabilité. Le périmètre de l'étude intègre a minima la faisabilité d'un raccordement des bâtiments communaux ainsi que le collège du Bois-Fleuri.

L'accompagnement du bureau d'études comprend :

- Le recensement des bâtiments susceptibles d'être raccordés au réseau de chaleur (bâtiments communaux, logements sociaux et privés, établissements de santé) ;
- L'analyse des consommations et des besoins futurs des bâtiments potentiellement intégrés au réseau de chaleur ;
- La réalisation d'une carte de chaleur, qui montre les consommations énergétiques par bâtiment ;
- La définition d'un premier tracé de réseau de chaleur qui émane de la carte de chaleur ;
- La faisabilité technique du réseau (périmètre, pré-dimensionnement, nombre de chaufferies à prévoir...).

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, et notamment l'enjeu Environnement/écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires – Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable.

Le coût de l'étude s'élève à 14 625 € HT, répartis selon ce plan de financement prévisionnel :

Potentiels co-financeurs	Répartition du coût HT	% arrondi
Commune de Schweighouse-sur-Moder/Maître d'ouvrage	6 825 €	46 %
ADEME	3 900 €	27 %
Collectivité européenne d'Alsace	3 900 €	27 %
TOTAL	14 625 €	100 %

La 9^{ème} Commission territoriale Nord Alsace, réunie le 3 avril 2024, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 3 900 € correspondant à 27 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Nord Alsace en date du 24 mai 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur porté par la Commune de Schweighouse-sur-Moder,
- d'attribuer, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, une subvention de fonctionnement listée ci-après au maître d'ouvrage mentionné, pour un montant total de **3 900 €** en vue de la réalisation de l'étude précitée, conformément au tableau détaillé ci-dessous et tel que détaillé en annexe au présent rapport :

Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée	Imputation budgétaire
Etude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur	Commune de Schweighouse-sur-Moder	3 900 € représentant 27 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 94 - Natana 4682- Chapitre 65 - Nature 657348 - Fonction 518

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié, cette subvention pourra être versée selon les modalités suivantes : un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors que le bénéficiaire de l'aide peut justifier des dépenses réalisées à hauteur d'au moins 50% des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné. Le solde, ou en l'absence d'acompte, le montant intégral de la subvention, pourra être versé à la fin de réalisation du projet sur présentation des justificatifs listés dans ledit règlement.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O013	P063E06	T94	(4682) 65-657348-518	3 900 €
TOTAL					3 900 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.